

LES POUVOIRS PUBLICS FACE À LA CRISE : LE RETOUR DE L'ÉTAT PILOTE

Intervenir ou laisser-faire ? La question semble ne plus se poser, tant la crise du Covid-19 a révélé l'importance décisive de l'action publique pour garantir la résilience de l'économie en période de récession. D'abord éteindre l'incendie, ensuite préparer l'avenir : des outils mis à la disposition des entreprises par l'État dépend la capacité de notre industrie à rebondir.

En réponse à la crise actuelle, Sonia Bellit analyse les politiques publiques mises en œuvre pour en limiter les dommages, sur l'économie en général et l'industrie en particulier. Cette Note de La Fabrique de l'industrie, intitulée *À la recherche de la résilience industrielle. Les pouvoirs publics face à la crise*, montre ainsi comment la crise a donné un nouveau souffle à l'idée de politique industrielle. Aux antipodes du « laisser faire » tant vanté en d'autres temps, la réponse gouvernementale française a mis l'accent sur le soutien à l'investissement, à l'innovation et même aux relocalisations.

Stop : adapter le niveau de production pour sauvegarder les emplois

Les pouvoirs publics ont tiré les leçons de la crise des *Subprimes* de 2008, élaborant cette fois un plan exceptionnel de sauvegarde. Parmi les instruments mobilisés en urgence, le chômage partiel a été de loin le plus plébiscité par les entreprises et les syndicats de salariés. Il est scientifiquement établi qu'il a évité des destructions d'emploi qui auraient pu atteindre un quart voire un tiers de l'emploi salarié total en avril 2020. Les accords de performance collective ont également connu un grand succès : ils permettent aux entreprises de modifier leur organisation du travail et de s'ajuster à la conjoncture. Il n'est cependant pas encore possible d'en évaluer l'impact à long terme et de rares études soulèvent le risque que ces accords fassent porter l'essentiel du poids des difficultés économiques d'une entreprise sur ses salariés.

Go : préparer l'avenir avec des mesures structurelles

En relais des mesures d'urgence, le plan de relance français a réaffirmé le rôle de la politique industrielle comme moteur de croissance et de résilience : un tiers du plan de 100 milliards d'euros sur 2 ans a été alloué à l'industrie. Des mesures structurelles sont ainsi venues accompagner le redémarrage, parvenant à éloigner le risque d'un choc d'offre asymétrique qui aurait coûté très cher en points de croissance, en emplois et en parts de marché. Des mesures comme la baisse des impôts de production (20 milliards d'euros, dont 7 milliards pour l'industrie) ou le volet de modernisation de l'industrie sont les deux principales actions au service de ces objectifs de long terme.

Consolider les bases : gagner en souveraineté

Emblème de cette stratégie de reconquête d'une souveraineté économique, le soutien à la relocalisation représente une véritable nouveauté dans le paquet de mesures accompagnant la politique industrielle. [Les relocalisations restent néanmoins un phénomène très marginal et ne pourront être qu'une solution très partielle pour réindustrialiser le pays.](#) Pour gagner en autonomie, des stratégies complémentaires doivent être mises en œuvre, notamment une diversification des fournisseurs et la constitution de stocks stratégiques. Plus généralement, ce temps de crise aura été propice au déclenchement d'une politique industrielle volontariste, qui doit aujourd'hui avoir comme priorité le renforcement des bases industrielles existantes. Cela passe par des mesures de soutien au financement des entreprises et des politiques plus verticales en faveur de l'innovation comme le Programme d'investissement d'avenir (PIA), doté de 20 milliards d'euros sur 5 ans.

L'ouvrage est disponible en librairie dès le 7 septembre ainsi qu'auprès des Presses des Mines. Il est également consultable en intégralité gratuitement [ici](#) et envoyé sur simple demande.

À propos de

La Fabrique de l'industrie

Laboratoire d'idées, La Fabrique de l'industrie est un lieu de réflexion et de débat sur les enjeux de l'industrie et ses liens avec la société. Elle est présidée par Louis Gallois et Pierre-André de Chalendar.

Plus d'informations sur :

www.la-fabrique.fr

Contact presse :

Mathilde Jolis

mathilde.jolis@la-fabrique.fr

06 28 91 61 59

Pour consulter la publication en ligne, c'est [ici](#)

